



## FORMATION CONTINUE POUR LES MEMBRES PROFESSIONNEL. LE.S ART-THERAPEUTES ARAET

**PÉRIODE : 20... - 20...**

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse : ..... N° postal et lieu : .....

E-mail : ..... N° de tél. : .....

Je travaille en Institution :  individuel  groupe / Nom(s) et lieu(x) de(s) l'institution(s) : .....

Taux d'activité : .....%

J'ai une pratique privée :  individuel  groupe / Nom(s) et lieu(x) de(s) l'atelier(s) : .....

Taux d'activité estimé : ..... %

Je suis affilié.e à l'ASCA.

### Remarques :

- Le nombre d'heures total de formation continue est fixé à **60 heures pour 2 ans** pour un.e professionnel.le travaillant à plein temps.
- La Commission d'Admission tiendra compte de votre temps de travail (voir tablette ci-jointe) pour contrôler le nombre d'heures de Formation continue qui vous est propre.
- Nous vous demandons de **numéroter les documents** afin de faciliter le contrôle.
- Les documents (**photocopies des attestations**) sont à retourner à : ARAET – c/o Laure Lavanchy - *Ch. du Noirmont 5 – 1004 Lausanne*

Lieu et date : ..... Signature : .....

## Supervision - Intervision

En ce qui concerne la supervision, pour un plein temps, le minimum souhaité est fixé à 20 heures en individuel et/ou 30 heures en groupe, sur les deux ans. Des heures d'intervision peuvent venir compléter les heures de supervision, à raison de 15 heures maximum.

	Date	Nom du superviseur	Individuel	Groupe	Nombre d'heures	N° du document	Réservé contrôle COMPRO	
							OK	Manque
Supervision							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>TOTAL .....</b>								

La supervision est un temps d'élaboration mettant en lien pratique et réflexions théoriques. Elle a pour objectif, notamment, l'amélioration des compétences professionnelles, psychosociales et personnelles. Pour cela, la supervision s'appuie sur un dispositif garantissant un cadre sécurisant, clairement annoncé. Selon le contexte, des enjeux éthiques et déontologiques peuvent surgir si le superviseur est votre collègue, notamment sur le plan de la confidentialité et du conflit d'intérêt. La supervision ne peut donc avoir lieu dans une relation de collègue à collègue (on parle alors d'intervision) ou avec une personne proche.

*Sources : Code déontologique de l'Association Romande des Superviseurs ([https://superviseurs.ch/\\_multimedias/presentation/documents-de-reference/code-deontologie.pdf](https://superviseurs.ch/_multimedias/presentation/documents-de-reference/code-deontologie.pdf), 18.09 2020) et Ordres des psychologues du Québec (<https://www.ordrepsy.qc.ca/supervision-en-psychotherapie>, 18.09 2020)*

	Date	Nombre de participants	Nombre d'heures	N° du document	Réservé contrôle COMPRO	
					OK	Manque
<b>Intervision</b>						

TOTAL .....

L'intervision est un dispositif particulier de rencontres entre pairs art-thérapeutes, afin qu'ils échangent leur expériences, qu'ils réfléchissent collectivement sur leurs conduites professionnelles, au travers d'une mise en commun de la pratique d'un des membres du groupe, voire de ses difficultés à faire face à des situations complexes ou à des résultats insatisfaisants dans l'accomplissement de ses missions.

### Thérapie individuelle

	Date	Nom du thérapeute	Nombre d'heures	N° du document	Réservé contrôle COMPRO	
					OK	Manque
<b>Thérapie individuelle</b>						

TOTAL .....

Il s'agit d'heures de thérapie en individuel.

## Approfondissement de la pratique art-thérapeutique

Approfondissement de la pratique art-thérapeutique

Date	Appellation de la formation, nom du thérapeute, nom de l'enseignant	Nombre d'heures	N° du document	Réservé contrôle COMPRO	
				OK	Manque

TOTAL .....

Il s'agit de temps de formations en lien avec l'art-thérapie : conférences, cours, investissement associatif (attestation de membre de comité ou de commission), journées professionnelles, heures d'art-thérapie en individuel ou en groupe, etc.

## Cours artistique et travail artistique personnel

Parcours artistique

Date	Appellation du cours ou du parcours personnel	Nombre d'heures	N° du document	Réservé contrôle COMPRO	
				OK	Manque

TOTAL .....

Il s'agit d'attestations de cours artistique (arts plastiques, chant, etc.) et/ou des traces du parcours artistique personnel (photos, affiches, etc.).

Total des heures de Formation continue des pages 2, 3, 4 :

Réservé au contrôle de la commission d'admission : Dossier contrôlé le

Par